



Offenburg le 25 mars 2011

## **RESOLUTION GENERALE XXVIIIème CONGRES**

Le XXVIIIème Congrès du SNCTA s'est réuni à Offenburg du 21 au 25 mars 2011. Nos partenaires du MARC, syndicats représentatifs des personnels du FABEC, ont présenté leurs ambitions et une volonté d'action commune en faveur de la création d'un prestataire unique international pour le FABEC.

Cette alliance renforce la détermination du SNCTA. Refusant le principe de concurrence entre prestataires du FABEC et face aux enjeux européens, le SNCTA réaffirme son attachement aux valeurs et aux objectifs du MARC :

- Une Organisation Internationale de droit public ;
- Un budget spécifique et autonome qui sera intégralement et exclusivement financé par des redevances et des fonds publics ;
- Un prestataire unique du sol à illimité ;
- Un statut de droit public unique pour les personnels ;
- Une politique d'harmonisation des moyens techniques et de formation ;

Sans l'obtention de ces garanties institutionnelles et statutaires à l'échelle du FABEC, le SNCTA s'oppose à toute évolution du contrat social des contrôleurs induite par les plans de performance de la Commission Européenne.

Face aux attermoissements des pouvoirs publics dans la poursuite de la démarche protocolaire, le SNCTA revendique une logique contractuelle visant à défendre l'intérêt direct des contrôleurs.

Concernant les retraites, le SNCTA revendique un âge de radiation des cadres identique pour tous les ICNA, ainsi qu'un âge maximal pour exercer une mention d'unité de 57 ans, et un taux de remplacement d'au moins 75%.

Le SNCTA appelle tous les contrôleurs à se rassembler autour de ses valeurs de service d'intérêt général non concurrentiel.

Adoptée à l'unanimité, le 25 mars 2011